

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ter secours, et parvinrent à le saisir, mais ils furent bientôt obligés de lâcher prise, sentant que le jeune homme était attiré par une force invisible et extraordinaire, et craignant d'être entraînés à sa suite. — Il est bien probable qu'il a été le proie de quelque monstre marin; car il existe des crocodiles dans les eaux fangeuses qu'il traversait alors.

Le général Grammont (France) avait demandé dernièrement que le siège du gouvernement fût transporté hors de Paris et sa demande avait eu peu de succès. M. d'Hautpoul lui-même avait déclaré dans son pittoresque langage, que le gouvernement ne consentirait jamais à transporter ailleurs le siège de cette capitale. Mais M. de Grammont a renouvelé sa proposition, et l'a très amplement motivée.

L'ex-roi Louis-Philippe touche peut-être à ses derniers moments. Un journal de Paris, relatant les détails d'un voyage récent du président de la république, de Paris à Saint-Quentin, disait :

" Au moment où Louis-Napoléon quittait Paris pour se rendre à Saint-Quentin, se trouvait avec lui à l'embarcadere du chemin de fer du Nord, M. Thiers partant pour Londres. L'ancien ministre de Louis-Philippe a été dire un dernier adieu au vieux roi, qui a quitté sa retraite de Claremont pour celle de St.-Léonard, en attendant qu'il quitte celle-ci pour la dernière de toutes. Les journaux officiels ont annoncé que le président de la république avait reçu communication de ce pieux dessein, et qu'il en avait approuvé la pensée. Les partis politiques n'en ont pas moins rattaché certaines craintes et certaines espérances à ce pèlerinage du M. Thiers. Les légitimistes craignent qu'il ne modifie les idées du chef de la dynastie de Juillet, qui, comme je vous l'ai dit, s'est rallié personnellement à la cause de Henry V, et a, dit-on, plaidé cette cause dans une espèce de confession dont quelques copies ont déjà circulé. Les partisans du jeune comte de Paris espèrent bien, au contraire, que M. Thiers fera respecter les droits du petit-fils par son impudent aïeul."

Un autre journal, l'Estafette, parlait ainsi de ce qui se passait au sein de la famille royale exilée :

" Le séjour de Claremont devient de plus en plus douloureux pour la famille exilée. La bonne intelligence qui y avait toujours régné, est tarie dans sa source même. Depuis qu'on s'occupe d'une alliance définitive entre les deux branches. Malgré le désir de leur père M. de Joinville et d'Aumale ne veulent consentir à aucune transaction; ils prétendent se réserver la faculté ou de soutenir les droits de leur neveu, le comte de Paris, ou de reconnaître le Gouvernement de la République française. La comtesse de Neully n'a pu, malgré ses vives instances, faire changer la résolution des deux princes. La santé de son mari, devenue tellement chancelante, qu'elle fait craindre la proximité d'un fatal événement, ajoute, encore aux chagrins que cause à la princesse la résistance de ses fils. Ces renseignements, qui nous viennent de bonne source, ont été apportés récemment par un ancien familier de la maison d'Orléans."

On croit à Paris que l'application de la loi électorale présentera des difficultés de tous genres. La donation du président continue d'être la grande question du moment. La commission nommée sur ce titre mesure s'était prononcée contre elle. Cette nouvelle menaçait d'entraîner un changement de cabinet. Depuis le ministère est parvenu à rallier autour de son drapeau une partie notable de la majorité et la donation, dit le Courrier des États-Unis, paraissait sauvée à l'heure où s'arrêtaient les dernières nouvelles apportées par le Pacific, le 1er juillet.

Nombre d'hommes politiques suivent la route ouverte par M. Thiers, pour aller rendre un dernier hommage à Louis-Philippe.

M. Caussidière a intenté une action judiciaire contre l'éditeur du Morning Post, réclamant des dommages-intérêts contre lui, à raison de la publication, dans cette feuille, de volumineux extraits de la fameuse brochure de Chenu, où l'on sait M. Caussidière est peint d'une manière peu flatteuse et peu honorable.

Vendredi prochain, le 12 du courant, on chantera, dans la Cathédrale, à 5h, du matin le service anniversaire de feu Messire Mercier Chanoine Titulaire et Archevêque de la dite Cathédrale. Les messieurs du Clergé et les nombreux amis du défunt sont priés d'y assister.

Feu l'honorable B. Joliette.

" A une assemblée générale des citoyens du Village d'Industrie, tenue en la demeure de Jean C. LeBlanc, Ecr., jeudi, le 27me jour de juin courant, à 7 heures de l'après-midi, les résolutions suivantes ont été proposées et unanimement adoptées.

Proposé par M. Isaïe N. Melançon, secondé par M. Joseph B. Twiss; Que Jean Olivier LeBlanc, Ecr., soit nommé président de cette assemblée.

Proposé par François Papin, Ecr., secondé par M. Francis B. Dufresne.

Que M. Isaïe N. Melançon soit nommé secrétaire de cette assemblée

Proposé par Henry Hall, Ecr. M. D. secondé par Edouard Scallan, Ecr.;

Que les citoyens du dit lieu, pour témoigner leur reconnaissance, respect et affection à feu l'honorable Barthélémy Joliette, fondateur et père de ce Village, prendront le deuil pendant un mois, durant lequel temps tous s'abstiendront de réunions bruyantes, chants et musique, comme gage du sentiment de profonde tristesse dont ils sont inégalement pénétrés.

Proposé par M. C. H. Panneton, secondé par M. Louis Paitonais.

Que le secrétaire soit chargé de transmet-

tre une copie des procès-verbaux de la présente assemblée à Madame Joliette.

Proposé par M. L. P. H. Turgeon, secondé par M. Charles Guibault, père.

Que les procès-verbaux de cette assemblée soient publiés dans les journaux du pays. (Signé.) J. O. LEBLANC, pré. I. N. MELANÇON, sec.

(Vraie copie.) I. N. MELANÇON, sec. Industrie, 27 juin 1850.

Nouvelles d'Europe



ARRIVEE DE L'EUROPA.

L'Europa, parti de Liverpool le 23 ult. à 11 h. A. M., arriva à Halifax le 1 juillet à 6 h. du soir.

Les rapports des districts manufacturiers et les nouvelles commerciales sont généralement d'un caractère satisfaisant.

La saison était favorable, et les moissons promettaient beaucoup.

Dans la Chambre des Communes, jeudi, Lord John Russell fit un discours très brillant en défense du Ministère, relativement à la question Grecque, et traita le vote de censure de la part des Lords avec le mépris le plus plein d'indignation.

Il est réglé qu'aussi longtemps que le ministère conservera la confiance des Communes, comme il la possède maintenant, il se maintiendra en place.

Il y a à présent moins de probabilité que jamais d'un prompt accommodement de la difficulté qui s'est élevée entre Lord Palmerston et le général La Hitte.

On dit qu'une tentative d'assassinat eut lieu, jeudi, contre la personne du Président de la République, mais on n'a pas permis que les détails en fussent rendus publics.

Le Steamer Orion, allant de Liverpool à Glasgow, heurta contre un rocher vis-à-vis le Port Patrick, lundi soir, et sombra à l'instant même. On dit qu'il y avait 120 passagers à bord, et 50 personnes sont reconnues être perdus. M. et Mme Scott de Montréal sont du nombre de ces dernières. On jette beaucoup de blâme sur le Capitaine et le contre-maître.

Correspondance Lyonnaise.

Ne reproduisons aujourd'hui un fragment de notre dernière Correspondance Lyonnaise que le manque d'espace nous avait fait omettre :

Lyon, le 1er juin 1850.

A Lyon avant la révolution de février nous avions quatre journaux : La Gazette de Lyon, le Courrier de Lyon, le Rhône et le Censeur. La Gazette de Lyon représentait la religion, le Courrier de Lyon, la religiosité, le Rhône le libéralisme et l'indifférence religieuse, enfin le Censeur la haine à la religion et un clergé et je ne sais quel faux fuyant de pouvoir, faisant de la controverse quand même et n'étant jamais content. Depuis la révolution de février il y a eu quelques changements : la Gazette de Lyon est restée ce qu'elle était, elle a même porté plus haut sa devise : religion et patrie; le Courrier de Lyon d'Orléaniste est devenu Elyséen, le Rhône a expiré et a été remplacé par le Salut Public, journal républicain modéré et religieux prononcé, le Censeur jusqu'à son séquestre, est devenu rouge furieux et ennemi juré de la religion. Quelque temps après le 24 février nous avons vu avec honte paraître deux ignobles feuilles périodiques : Le Peuple Souverain et Le Républicain. Dans ces feuilles étaient débilités chaque jour avec un cynisme repoussant d'horribles choses contre tout ce qui sentait la religion, l'autorité, le talent et la modération. Pendant plus d'un an ces deux journaux de concert avec leur digne émule, le Censeur, ont continué leur triste métier d'insulter le public, ne respectant rien, persécutant en tout et partout l'anarchie et l'insurrection, lançant feu et flamme contre l'expédition romaine, exaltant Garibaldi, Mazzini et autres illustrations de ce genre, insultant le drapeau de la France et exultant par de noirs mensonges nos soldats, les faisant passer pour lâches et fuyant avec panique devant les troupes Romaines qui étaient des soldats héroïques, insultant avec une malice infernale l'Anguste Pic IX et les généraux commandant l'expédition et pour compléter les précieux documents, diversant contre le clergé en général tout ce qu'un esprit en délire peut inventer de plus infâme. Voilà, monsieur, quelle a été la conduite de ces journaux à Lyon pendant plus d'un an. Et pour chercher à corrompre, à égarer plus facilement certains esprits, ces journaux étaient distribués gratis dans les faubourgs et dans les carrefours de notre ville, et des colporteurs les distribuaient aux habitants des campagnes pour lesquels il y avait de magnifiques paroles, de riches espérances. Aussi quand arriva la mise en état de siège de Lyon par suite de l'insurrection du faubourg de la Croix Rousse, les hommes religieux, les hommes justes virent-ils avec joie le général Gémont les mettre sous la forule. Le Censeur n'ayant pas voulu se conformer aux avis du brave général et nous suivant toujours à outrance et la religion et l'autorité, fut à son tour mis sous les scellés, et comme ces trois journaux ont marché de concert dans leurs déplorables extravagances, il est plus que probable que longtemps encore ils seront condamnés à un repos absolu.

Dernièrement, je ne sais par quel hasard, un journal de Montréal, me tomba entre les mains. J'étais loin de penser que le Canada possédât des hommes, des écrivains si avancés. Vraiment c'est grand dommage que les journaux que je viens de nommer soient profondément endormis, car je vous assure que si j'avais l'honneur de frayer avec l'un de leurs rédacteurs j'irais le leur montrer et probablement que le lendemain les colonnes de ces journaux seraient dans la jubilation et posséderaient des cris triomphaux en qualifiant de frères et amis de tels adeptes; ils apprendraient qu'à leur instar, ils savent parfaitement dire; l'insurrection est le plus sacré des devoirs! Et puis il paraît qu'ils n'y vont pas de main morte dans leurs exhalaisons contre la religion. Pauvres gens, je les plains sincèrement. Ah! s'ils étaient témoins de tous les ravages, de tous les malheurs qu'ont faits les révolutions à la France, s'ils voyaient toutes les misères, toutes les infortunes qu'elles ont créées, s'ils étaient témoins, comme nous, hommes impartiaux, de tout ce que l'abandon de la foi, de tout ce que l'impunité peut infanter d'atrocité, de honte, s'ils savaient combien de crimes, combien de suicides résultent de tout cela, ils s'arrêteraient consternés et épouvantés sur le bord de l'abîme et reviendraient à de meilleurs sentiments. Vus de loin nos prétendus droits de renverser un gouvernement quelconque quand il nous déplaît, des révolutions à propos de je ne sais quoi, peuvent bien être séduisants; on peut bien nous croire heureux et chercher à nous imiter. La théorie est bien belle, mais hélas! la pratique n'est pas de même!

J'ai été, peut-être, plus républicain que n'importe quel Français ou Canadien; je suis peut-être plus passionné pour la franche liberté que qui que ce soit; je serais certainement fort républicain si en France, une république sage, vertueuse, forte et vigilante était possible; j'affirme que c'est bien en effet le plus beau gouvernement possible; mais hélas! encore, comment faire pour tolérer une pareille république? On essaye de tout et de tout, et après une longue épreuve, j'en tends souvent des hommes, des penseurs, des écrivains droits et justes, malgré leur grand désir d'un gouvernement républicain, s'écrier en désespoir de cause: un roi, s'il vous plaît! Je disais, tout à l'heure que j'étais un amant passionné de la liberté, mais de la liberté franche, juste, raisonnable et surtout vertueuse. Eh bien, cette liberté est impossible en France, plus impossible encore que la république vertueuse. Accordez la liberté illimitée, vous aurez l'anarchie et la misère, l'abaissement et le crime! Cette épreuve a été faite chez nous à plusieurs reprises et on en a reconnu l'impuissance et le danger. Aussi, beaucoup en sont-ils arrivés à préférer mille fois l'absolutisme dictatorial d'un homme raisonnable à une liberté où les forçats libérés et les intrus ont seuls à gagner. Où en serions-nous, grand Dieu! si depuis le 24 février 1848 on avait laissé dominer cette liberté absolue? La France pourrait bien ressembler à un vaste champ de carnage, où tous les vagabonds et les assassins auraient dominé en héros! Ces deux années auraient bien pu la convertir en désert, car ceux qui auraient pu se sauver seraient à l'étranger, les autres auraient péri par le fer ou par le feu, mais la liberté illimitée que le gouvernement provisoire nous a accordée a été échangée par ses propres excès. Chaque émeute lui rivait un fer aux pieds et maintenant notre gouvernement en est réduit à faire pour le salut de la société ce que n'aurait jamais osé tenter le plus énergique de nos derniers rois. Plus nous marcherons sous le régime républicain plus on baillonnera la liberté, sans quoi nous serons vaincus. Malgré mon amour pour la liberté, malgré mon admiration pour la république, si Dieu m'accorde vie pendant encore plusieurs années, je garantis que j'assisterai à ses funérailles. La montagne a bien résolu de ne point reconstruire pour cette fois à l'insurrection, elle se contente de menacer du haut de son cratère. De sourdes rumeurs grondent toujours dans ses flancs, mais la grande éruption dévastatrice paraît différée pour une autre époque et le mois de mai que l'on redoutait avec raison à pu se terminer sans effusion de sang. Oh! que nos rouges sont bons! grand merci!

Je désireais, Monsieur, que les progressistes avancés, suivissent pas à pas avec calme et réflexion les diverses phases de notre marche révolutionnaire; je désireais qu'avant de se lancer de bonne foi, mais sans restriction à la queue de tous nos révolutionnaires Européens, ils attendissent le dénouement de notre révolution française, dénouement qui ne peut pas dépasser un an ou deux, au plus aller trois, et quand ils connaîtraient le résultat de ce dénouement, alors ils pourraient agir en conséquence. Je n'en dis pas plus long sur ce troisième acte de notre révolution française; j'ai déjà tant dit de choses lugubres que si j'en parlais encore aujourd'hui on pourrait bien me taxer d'oiseau de mauvais augure, mais je dirai aux personnes raisonnables et bien pensantes que ceux qui ont des yeux voient, et que ceux qui ont un esprit réfléchissent. Le dénouement sera logique. M. L. M. C.

Extraits de Journaux.

(Du Courrier des E. U.)

AVEU DU PROFESSEUR WEBSTER.—Le bruit court à Boston que le professeur Webster vient de se reconnaître le meurtrier du docteur Parkman, dans une lettre adressée au gouverneur: sans entrer dans les détails du crime, il déclare avoir agi sans préméditation et demande la commutation de sa peine. C'est dans le cours de la semaine actuelle que son sort doit se décider.

LA DÉCOUVERTE DE M. PAYNE.—Le gaz hydro-carbonique, dont M. Payne prétend avoir découvert le secret, soulève, depuis quelques

jours, de vives polémiques, et de nombreuses incertitudes. La presse presque tout entière commence à mettre en doute l'authenticité de la découverte et le Journal of Commerce allait, il y a deux jours, jusqu'à déclarer " que l'on avait découvert le charlatanisme à l'aide duquel les visiteurs ont été trompés jusqu'ici, et que l'on se proposait d'en dévoiler avant peu le secret."

Les expériences continuent cependant à Worcester devant ceux qui veulent y assister; c'est-à-dire qu'on leur montre le gaz en ignition, sans leur révéler les mystères de la fabrication. L'éditeur du Transcript, de Boston, qui a voulu voir par lui-même, donne une description toute semblable à celle que nous avons publiée il y a quelques jours, de la manière dont les choses se passent, et de l'appareil, toujours fermé aux yeux du vulgaire, dans le quel s'élabore le gaz. Notre confrère affirme que la lumière obtenue est la plus éclatante qu'il ait jamais vue, et ne se montre pas étonné de croire à la réalité de la découverte. Toutefois, sa confiance, non plus que celle des personnes qui l'accompagnaient, n'est pas allée jusqu'à signer un certificat que leur demandait M. Payne.

Celui-ci a publié hier une courte lettre, dans laquelle il déclare n'avoir pas le temps de répondre à ses détracteurs. Il ajoute que tous les efforts de ses ennemis ne peuvent d'ailleurs nuire à ses intérêts, car il a déjà traité de son invention pour les Etats-Unis.

En résumé, le prestige qui environnait d'abord ce nouveau miracle chimique tend singulièrement à s'évanouir. Un rapport qui a paru samedi dans les journaux de Boston menace de le dissiper entièrement. Ce document est signé de deux professeurs de chimie de New-York, d'un autre de Boston, de l'ingénieur de la Pagine à gaz de Manhattan et d'un agent de la compagnie du gaz de Boston.

(De la Minerve.)

Nous regrettons beaucoup d'apprendre par les délibérations du Conseil Législatif que la faute que l'on reproche à M. DeLery, Greffier en chancellerie, et dépositaire des deniers du Conseil Législatif n'est rien moins qu'une défalcation au montant de £1,300. M. DeLery aurait souillé son nom, en prenant pour son usage privé des deniers qui lui étaient confiés en sa capacité d'employé dans une place de confiance. C'est un abus déshonorant et pour lequel le Conseil Législatif demande à l'Exécutif la destitution de M. DeLery.

Le gouvernement se propose, dit-on, d'effectuer une économie de £500 à £600 par année dans ce département, dans le nouvel arrangement que cette circonstance va nécessiter.

On dit que durant l'été et l'automne, plus de cent maisons propres et confortables seront construites sur les ruines de Griffintown. La plupart de ceux qui ont souffert du dernier incendie sont des gens d'énergie et d'entreprise. Il faut quelque chose de semblable pour donner de l'emploi à nos ouvriers et à nos travailleurs.

(Du Canadien.)

JEUX DU TONNERRE.— Nous avons fait mention de quelques accidents causés par le tonnerre pendant l'orage qui éclata sur cette ville et les environs le dimanche 23 juin: la foudre tombée sur un bâtiment en construction au chantier de M. Olivier à Saint-Roch, une jeune fille tuée à Stoneham derrière Beauport, des granges incendiées à la Pointe-Lévy et dans les paroisses plus bas le long du fleuve. Pendant le même orage le manoir seigneurial de Sainte-Marie (Nouvelle Beauce) fut frappé du fluide électrique qui descendit par la cheminée et mit en pièce un sofa d'où M. DeLery venait de se lever: de sorte que celui-ci s'échappa belle. A Saint-Grégoire (district des Trois-Rivières), où l'orage fut accompagné de grêle qui fit des ravages considérables, une grange de 80 pieds de long, appartenant à M. Doucet, fut aussi frappée de la foudre et entièrement consumée; mais on réussit à sauver tout ce qu'elle contenait excepté une quarantaine de bottes de foin. A Lachine, au-dessus de Montréal, le tonnerre tomba sur une grande glacière appartenant à M. Savage, laquelle fut aussi entièrement consumée. A Bytown, sur l'Ottawa, l'électricité s'est déchargée sur la maison de M. Sparrow, et a brisé toute la boiserie du second étage; M. Sparrow et sa famille, qui se trouvaient dans cet étage, en ont été cependant quittes pour une forte commotion. Il a été fait pour environ £100 de dommage à l'ameublement.

LES INDIENS EN CALIFORNIE.—Des lettres de San Diego du 29 avril nous apportent le récit d'un attentat qui dépasse tout ce que nous avons eu à enregistrer dans ce genre depuis le commencement de l'émigration californienne. Quelques américains avaient, parait-il, établi un bac à l'embouchure du Gila, et faisaient d'assez beaux bénéfices en passant les voyageurs. En trois mois, ils avaient réalisé \$70,000, lorsque, le 28 avril, ils furent assaillis par une bande d'Indiens qui massacrerent 11 d'entre eux, s'emparèrent de l'argent et des provisions, brûlèrent l'établissement et prirent la fuite. Ce qui y a de plus regrettable, c'est que les Indiens, se considérant désormais comme en guerre avec les Etats-Unis, et encouragés par cette première expédition, se portent sans doute à d'autres excès. Aussi, demande-t-on à grands cris des troupes à San Diego.

LE VOL DE LA CAISSE MUNICIPALE.—L'autre présumé de ce vol mystérieux, qui a tenu la ville en émoi pendant une semaine, avait été arrêté mercredi soir, et l'argent a été retrouvé à son domicile vendredi. Nous empruntons au Mercury de jeudi, le récit de cette découverte :

" L'argent volé de la voûte du trésorier de la cité a été trouvé, et la trace du vol suivie

jusqu'à celui qui l'avait pris : M. Louis Bourgeois, ci-devant employé dans le bureau du greffier de la cité, qui, outre les preuves qui existaient contre lui, s'est, dit-on, avoué coupable. Comme il a été dit déjà, il est maintenant en prison.

" Le fait du vol étant devenu public, on obtint l'information qu'une clé avait été faite, il y a quelque temps, pour lui, et c'est sur cette information, croyons-nous, qu'il a été arrêté. On a découvert depuis qu'il avait fait faire au moins quatre clés, par différents individus et les avait fait changer, au moins une d'elles. Des perquisitions furent faites par la police, il y a quelques jours, à son domicile; pour trouver l'argent, mais sans succès. On découvrit cependant une clé qui correspondait avec celle du coffre-fort d'où la boîte à l'argent avait été enlevée. Non content de ces premières perquisitions, notre actif et intelligent chef de police, M. Russell, avec quelques-uns de ces hommes de confiance, a fait de nouvelles perquisitions hier, et c'est au constable Baker, de la police, qu'appartient le mérite de la découverte qui attache la criminalité du fait à son véritable auteur. Pendant que M. Russell examinait les lieux et les meubles dans un appartement, M. Baker fut envoyé faire des recherches dans le grenier. Il examina soigneusement les marches qui y conduisent, et trouva que la marche supérieure était décollée. Il ôta la planche et introduisit sa main entre les deux planchers, où il sentit quelque chose qu'il crut être l'objet de ses recherches. M. Russell ayant été appelé, une seconde planche fut enlevée, et la boîte mise en lumière, avec une clé du coffre-fort déposée sur le couvercle, sans doute celle avec laquelle le coffre-fort avait été ouvert. Il y avait quelques briques sur la boîte qui avait été forcée au moyen d'un grand clou dont la pointe était recourbée. Le clou y était encore. On nous dit qu'il y a peu ou point de l'argent qui manque. Les chèques ont été détruits."

(Du Journal de Québec.)

On dit que Louis Bourgeois, coupable de vol commis à la caisse municipale, d'après son propre aveu, a pris la détermination de se laisser mourir d'inanition. Bourgeois avait quitté le bureau du greffier de la cité depuis le 31 janvier. Il était employé au bureau des prototoaires, et avait signé un brevet, nous dit-on, comme étudiant en droit.

Le Canadien de mercredi ajoute à l'extrait qui précède la note éditoriale qui suit :

" Nous croyons savoir qu'en effet le prisonnier a passé plusieurs jours sans boire ni manger, mais que sa résolution de se détruire ainsi a été vaincue hier."

(Du Moniteur Canadien.)

ACCIDENT.—Le lieutenant R. C. Frensd's est noyé, le 25 du mois dernier, dans la rivière Richelieu, près de l'Isle-aux-Noix; il était à bord d'un bateau et fut jeté à l'eau par un fort coup de vent.

Les incendies du Griffintown se sont assemblés le 27 ult., dans le but de demander de l'assistance à la législature. Un comité a été chargé de dresser une requête à cette effet. Il a été résolu en même temps qu'on présenterait une pétition à la Corporation la priant d'exempter pour un an de toutes taxes municipales les victimes de l'incendie.

NOYÉS.—Deux hommes nommés François Laplante et Maxime Soly se sont noyés le 19 ult., vis-à-vis Lanoraie.

Un M. E. Smith étudiant en droit à Toronto, s'est noyé en se baignant le 24 juii.

North American.

FOUDRE.—La résidence de M. DeLery, Ste Marie Nouvelle Beauce, a été frappée par la foudre, dimanche le 23 ult., et M. DeLery lui-même a failli être frappé.

ACCIDENT DÉPLORABLE.—M. Henry Bolduc, charpentier de navire, s'est tué vendredi en tombant d'un vaisseau en construction dans un de nos chantiers. Il laisse une veuve et une nombreuse famille éplorée.

M. F. Pominville, étudiant en droit de Montréal, a été admis au Barreau, après avoir passé son examen devant les examinateurs du Barreau. M. Pominville, avait fait son cours d'études légales, chez M. Lafontaine et Berthelet.

ERRATA.—A la 2e ligne de l'extrait du Prospectus du " True Witness" (numéro du 2 courant) lisez: un vif sentiment de regret, au lieu de: un vif sentiment de respect.—Vers la fin de la même citation, lisez: la prudence du serpent, au lieu de: la prudence du respect.

DÉCÈS.

En cette ville, le 2, M. Alexandre Murphy, typographe, âgé de 29 ans. — Le 2, à l'âge de un an et 9 mois, Marie Anne Marguerite, enfant de M. H. Laviolette, marchand. — A Québec, le 2, Mary, fille unique de Robert Jellard, Ecr., à l'âge de 36 ans. — A Fort King George, le 2 de Mai dernier, Thomas McDonald, Ecr., du département de Pordonnance de S. M. fils de M. le major de ville McDonald, de Montréal. — Le 9 ult., étant en visite chez son fils à Coleford, Gloucestershire âgé de 77 ans John Penny, Ecr., père de E. G. Penny, Ecr., du, Montreal Herald.

LE SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE.

EXAMEN public des ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE aura lieu le 8, le 9, et le 10 JUILLET. Les séances du matin commenceront à 8 heures, et celles du soir à 14 heures, excepté celle du soir du dernier jour, qui commencera à MIDI ET DEMI. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. A la dernière séance se fera la distribution solennelle des PRIZES, après laquelle s'ouvriront les vacances.

S. TASSÉ, Directeur.

Petit Séminaire de Ste. Thérèse, 2 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont soigneusement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

Un choix très varié de livres de prières avec rubriques ordinaires et autres. On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de qualités, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANCAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons: S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas sages jusqu'à Buffalo; on les fait attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX: EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTRÉAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Pastes d'Ovide. Prix 5. 6d. Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CAPELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cirages de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampo sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. JH. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. ROLLAND, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 scli.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEEVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL—UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNA, ECR. MEDECINS CONSULTANTS. F. T. BADLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre. Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles. 2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance. 3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans. 5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait. 6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite. Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-haut, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours. On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX: EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTRÉAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES. CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTRÉAL. DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Cassier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCGORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. B. H. LEMOINE, ECR., Cassier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aiseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avant ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale. LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté. LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling. PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans. Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent. A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRETT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire—THOMAS RAMSAY, ECR. QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical—Le Dr. MORIN. GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel—R. Harrower, ECR. Melbourn—Thos. Tait, ECR. St. André—Frank Fa- St. Hyacinthe—Boucher de rish, ECR. St. John—Charles Pierce Trois-Rivières—John Robertson, ECR. Huntingdon—R. B. So- Hawksbury—Georges Hamilton, ECR. Stanstead—F. Judd, ECR. Dunham—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Rentes de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant ses assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des AVANTAGES augmentés soit immédiates ou différés, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHANT DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est précédée sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-BTE. ROLLAND. N. 21, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÉPRÉS DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez E. R. FABRE et CIE. Rue St. Vincent N. 8. 2 Avril 1850.

EAU PLANTAGÈNE.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BÉNIAU, Marchand-Groeur, Place Jacques CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for months (JANV. to DEC.) and rows for various courts and districts (Comme Cour, Cour Supérieure, District de Québec, etc.).

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges. (a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des sé. ances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, etc. (b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté. La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année. La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année. La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, PIRE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est soigneusement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-12 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do Je Penfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. A VENDRE: Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. Avertir pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Écu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NO TRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. L. A. HUGUET, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES. Six lignes et au-dessus, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessus, 1ère insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, M. FABRE, & CIE., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. LAROCQUE, Ptre. } RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, } PROPRIÉTAIRE, INTÉRIEUR.